BORDEAUX MÉTROPOLE	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**	***Délibération***
	Séance publique du 29 janvier 2021	***N° 2021-34***

Convocation du 22 janvier 2021
Aujourd'hui vendredi 29 janvier 2021 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PESCINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Dominique ALCALA à M. Jérôme PESCINA
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
M. Maxime GHESQUIERE à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Mme Fabienne HELBIG à M. Thomas CAZENAVE
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Kévin SUBRENAT à M. Max COLES

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Andréa KISS à partir de 17h
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 17h50
Mme Véronique FERREIRA à Mme Christine BOST à partir de 17h25
M. Bernard Louis BLANC à M. Patrick PAPADATO à partir de 12h
Mme Céline PAPIN à M. Laurent GUILLEMIN à partir de 16h20
M. Stéphane PFEIFFER à Mme Claudine BICHET à partir de 12h
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Delphine JAMET à partir de 17h11
M. Baptiste MAURIN à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h11
Mme Christine BONNEFOY à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 16h15
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ à partir de 14h35
Mme Pascale BRU à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT de 15h à 16h
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 15h30
Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Stéphanie ANFRAY à partir de 16h
Mme Nathalie DELATTRE à M. Nicolas FLORIAN à partir de 12h40
Mme Anne-Eugénie GASPAR à M. Thierry TRIJOULET à partir de 14h45
M. Stéphane GOMOT à Mme Harmonie LECERF à partir de 14h45
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY à partir de 15h30
Mme Fannie LE BOULANGER à M. Olivier CAZAUX à partir de 11h30
Mme Eva MILLIER à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 13h
M. Michel POIGNONEC à M. Nicolas FLORIAN à partir de 12h
M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 12h
M. Franck RAYNAL à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 15h
Mme Marie RECALDE à M. Serge TOURNERIE de 11h à 12h40
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Marie RECALDE à partir de 17h
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON à partir de 15h10

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX MÉTROPOLE	**Conseil du 29 janvier 2021**	***Délibération***
	Direction de la programmation budgétaire **Service préparation budgétaire et programmation pluriannuelle**	***N° 2021-34***

Bordeaux métropole - orientations générales pour le budget 2021 - débat

Madame Véronique FERREIRA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

En début de mandature, il est habituel de demander une analyse extérieure de la bonne santé financière de notre établissement. Cet exercice traditionnel s'est avéré cette année 2020 d'autant plus nécessaire qu'il s'agissait non seulement de tirer les enseignements des décisions prises lors du mandat précédent, mais également de tenter d'intégrer au mieux les effets de la crise sanitaire.

Dans ce contexte inédit, le rapport d'orientations budgétaires 2021 se présente donc sous une forme adaptée, tirant parti de l'analyse financière de la métropole depuis 2014 jusqu'aux effets de la crise sanitaire et aux réformes de la fiscalité à venir en 2021.

Le débat que nous avons aujourd'hui s'inscrit dans le cadre de l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit qu'un débat sur les orientations générales du budget ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés intervienne dans un délai de 2 mois précédant l'examen du Budget de l'exercice à venir.
L'article D 2313-3 du CGCT est venu préciser le contenu ainsi que les modalités de publication et de transmission du rapport sur les orientations budgétaires.
Enfin, la loi de programmation des finances publiques 2018- 2022, prévoit également que sur cette période : « À l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :
1°l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement,
2°l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette. »

Cette prospective présente les grands équilibres que se fixe Bordeaux métropole, notamment en matière d'investissements. Ceux-ci seront maintenus à un niveau élevé pour soutenir la relance de notre territoire, mais ils devront rester soutenables pour les finances. Pour ce faire, une maitrise forte de l'épargne est indispensable dès 2021. Or les recettes d'une métropole comme la nôtre reposent fortement sur le dynamisme économique du territoire. Sur la période, ces recettes seront marquées par une progression limitée à 1,5%

par an, bien moins dynamique que par le passé. Maitriser la baisse de notre épargne suppose donc un rythme d'évolution limité à 1,5% des dépenses de gestion sur la période 2020-2026. La capacité de désendettement de la collectivité doit rester en dessous des 12 ans et la prospective présentée vise un objectif de 10 ans en fin de mandat.

Le travail de réexamen annoncé dès les orientations budgétaires 2020 va donc être entrepris pour inscrire ces investissements dans le cadre présenté ici et en assurer la cohérence avec les grandes priorités du mandat qui s'ouvre. Le programme d'investissement important dont la métropole se dote nécessite une maitrise de la progression de ses dépenses de fonctionnement et une stratégie de financement diversifiée, incluant le développement du recours au marché obligataire en complément des emprunts bancaires classiques auxquels la métropole recourt habituellement.

Ainsi le projet de notre Etablissement public de coopération intercommunal s'appuie-t-il sur la conviction que l'efficacité de l'action publique passe par une équité des actions entre communes, par la recherche de synergies entre les actions métropolitaines et communales. C'est le sens des engagements pris sur des outils métropolitains aussi ancrés que le Fonds intercommunal (FIC) ou le Contrat de codéveloppement (CODEV) dont la 5e génération couvrira la période 2021-2026.

L'action publique et les budgets qu'elle mobilise doit être plus fortement tournée vers l'urgence écologique, économique et sociale, qui constituent le fil de l'ensemble des politiques métropolitaines. Ainsi ces priorités sont reprises au sein de chaque projet, de chaque outil budgétaire, y compris le FIC et le CODEV mentionnés plus haut, mais également, à terme, grâce à la mise en place d'un budget «climat » qui évaluera les dépenses publiques à l'aune de critères environnementaux et sociaux . Cette urgence écologique, économique et sociale trouve également sa traduction à travers des plans dédiés, depuis la mission « squat » ou la politique de la ville jusqu'au plan « Plantons 1 million d'arbres » doté de 40 M€ sur la mandature ou encore au développement des réserves foncières à vocations naturelles et la poursuite des trames vertes et bleues, en passant par la rénovation énergétique de l'habitat ou le développement d'énergies renouvelables.

Une Métropole en faveur de toutes les mobilités, objectif de la révision en cours du schéma des mobilités qui devra favoriser l'essor des mobilités les plus durables et les plus adaptées aux habitants de la métropole, en rééquilibrant les investissements envisagés entre les différents modes de transport.

L'un des atouts maitres de notre territoire est son dynamisme économique, source d'emplois pour les habitants, de ressources financières pour ses services publics, d'innovation pour résoudre les défis environnementaux du territoire. Le soutien au développement économique, singulièrement à travers les nombreuses opérations d'aménagement en cours, est une priorité réaffirmée dans les perspectives budgétaires présentées, avec notamment un effort particulier en 2021 dans le prolongement des mesures d'urgence et de relance engagées en 2020 pour faire face à la pandémie.

En mobilisant l'ensemble des outils de pilotage stratégique de la collectivité vers ces objectifs et dans le cadre de la trajectoire financière présentée ici, Bordeaux Métropole souhaite inscrire la sobriété et la durabilité au cœur de son action.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte du débat sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2021 et suivants.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées – Débat effectué.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 janvier 2021

REÇU EN PRÉFECTURE LE : **4 FÉVRIER 2021** **PUBLIÉ LE :** **4 FÉVRIER 2021**	Pour expédition conforme, le Vice-présidente, Madame Véronique FERREIRA